

# Nos forêts sont *destinées à nous tous*

Une stratégie à long terme pour des  
forêts saines et durables





## Nos forêts sont *destinées à nous tous*

**Une stratégie à long terme pour des  
forêts saines et durables**

Province du Nouveau-Brunswick CP 6000, Fredericton N.-B.  
E3B 5H1 CANADA GNB.CA

ISBN 978-1-4605-3693-3 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3691-9 (PDF : édition anglaise)

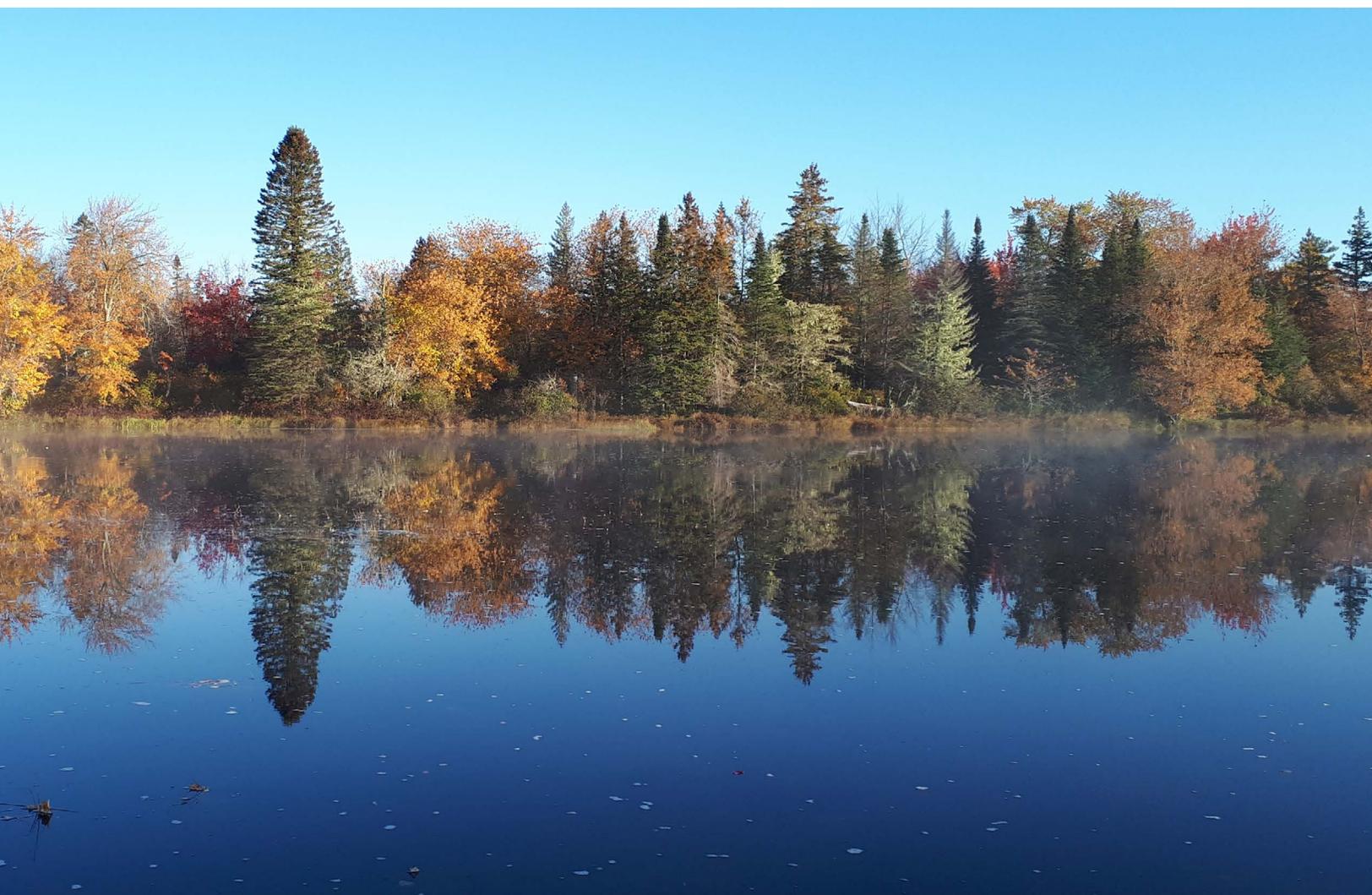
ISBN 978-1-4605-3692-6 (PDF : édition française)

23-00551 | Août 2023 | Imprimé au nouveau-brunswick

*« Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick se trouve dans une position unique pour consacrer davantage de zones à la conservation, tout en multipliant les avantages économiques du secteur forestier et en développant par la même occasion le secteur des produits forestiers non ligneux, comme la production de sirop d'érable et d'autres produits agroalimentaires. Et nous le faisons tout en améliorant notre gestion des espèces en péril, en protégeant davantage les sources d'eau et en sauvegardant les terres d'importance culturelle reconnues par les Premières Nations. »*

**L'honorable Mike Holland**

MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET  
DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE



# Table des matières

## UNE NOUVELLE APPROCHE POUR DES FORÊTS SAINES

Message du ministre \_\_\_\_\_ 1

## NOS FORÊTS SONT DESTINÉES À NOUS TOUS

Principaux indicateurs et impact \_\_\_\_\_ 2

## INTRODUCTION

Notre vision et nos principes de gestion forestière durable \_\_\_\_\_ 4

## DES AMÉLIORATIONS POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS

Une série de premières dans la gestion forestière au Nouveau-Brunswick \_\_\_\_\_ 6

## BUTS ET OBJECTIFS

Faits saillants des principaux changements stratégiques \_\_\_\_\_ 8

Quatre piliers \_\_\_\_\_ 10

1. S'engager envers les communautés des Premières Nations \_\_\_\_\_ 11

2. Assurer l'intendance environnementale \_\_\_\_\_ 12

3. Soutenir un secteur forestier dynamique \_\_\_\_\_ 16

4. S'engager envers la société \_\_\_\_\_ 19

## MESURER LE SUCCÈS ET SOUTENIR L'EXCELLENCE

Mécanismes et outils de responsabilité et de contrôle \_\_\_\_\_ 22

## CONCLUSION

Nos forêts sont destinées à nous tous \_\_\_\_\_ 24



# Une nouvelle approche pour *des forêts saines*

MESSAGE DU MINISTRE

Les bonnes stratégies de gestion forestières commencent par de bons principes de conservation, et c'est exactement ce que notre gouvernement a commencé à faire lorsqu'il a renouvelé sa stratégie de gestion forestière pour les terres de la Couronne au Nouveau Brunswick. Nous avons pris un engagement ferme à améliorer notre approche et à démontrer que nous pouvons obtenir de meilleurs résultats qui sont mutuellement bénéfiques pour notre environnement, la société et l'économie.

L'élaboration d'un plan à long terme demande de l'attention et du temps. Alors que l'offre de bois de résineux peut augmenter aujourd'hui, l'une des premières mesures que nous avons prises en 2019 a été de retarder de cinq ans l'augmentation de l'approvisionnement en bois de la Couronne. Cette décision nous a permis de prendre le temps de consulter les Premières Nations et de discuter avec elles de leurs intérêts, d'obtenir l'avis des principaux intervenants et de recueillir les commentaires de la population sur les priorités en matière de conservation.

Les nombreuses contributions reçues au cours des dernières années ont permis de définir les thèmes de cette stratégie, qui fournit des orientations générales très importantes pour la gestion forestière sur les terres de la Couronne. Ces contributions ont également alimenté les buts et les objectifs connexes décrits dans la présente stratégie – dont bon nombre présentent des approches nouvelles ou améliorées pour parvenir à un meilleur équilibre, à une plus grande transparence et à une plus grande responsabilité. Nous sommes convaincus que cette stratégie permettra d'obtenir des résultats différents et meilleurs une foresterie durable au Nouveau-Brunswick.

Nous constatons déjà des progrès. Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick se trouve dans une position unique pour consacrer davantage de zones à la conservation, tout en multipliant les avantages économiques du secteur forestier et en développant par la même occasion le secteur des produits forestiers non ligneux, comme la production de sirop d'érable et d'autres produits agroalimentaires. Et nous le faisons tout en améliorant notre gestion des espèces en péril, en protégeant davantage les sources d'eau et en sauvegardant les terres d'importance culturelle reconnues par les Premières Nations.

Ces gains sont attribuables à une gestion saine au cours des quarante dernières années, qui permettra au secteur forestier de se développer en augmentant l'approvisionnement en bois sans récolter davantage de surface, tout en laissant de précieuses forêts anciennes et des zones étendues pour la conservation. J'exigerai de l'industrie qu'elle mette en œuvre les objectifs du gouvernement dans ses activités quotidiennes afin de veiller à ce que nos forêts soient destinées à nous tous.

Je suis fier que cette stratégie réponde à bien des égards à l'appel au changement lancé par les Néo-Brunswickois à notre gouvernement. À mesure que nous progresserons, nous continuerons à nous engager ouvertement, à partager librement l'information et à utiliser les meilleurs systèmes et techniques scientifiques du monde pour soutenir notre amélioration continue. En travaillant en collaboration avec tous les intervenants, nous pouvons réellement avoir les forêts les mieux gérées du Canada pour les générations à venir.

**L'honorable Mike Holland**

MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET  
DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE



# Nos forêts sont destinées à nous tous

## PRINCIPAUX INDICATEURS ET IMPACT

### Environnement

---

**DE 23 % À 30 %**

des terres forestières de la Couronne désignées pour la conservation de la biodiversité

Augmentation de  
**210 000**

hectares des zones tampons des cours d'eau, des aires d'hivernage des cerfs et des habitats forestiers anciens de meilleure qualité

**10%**

des terres provinciales et des sources d'eau douce légalement protégées pour les générations futures

**PLUS DE 1 000**

suggestions de citoyens sur les nouvelles zones protégées

**JUSQU'À 80 %**

des zones récoltées laissées à la régénération naturelle

**250**

appareils d'enregistrement autonomes installés dans la forêt par les partenaires de recherche du ministère enregistrent la présence d'oiseaux

Cartographie et conservation de  
**20**

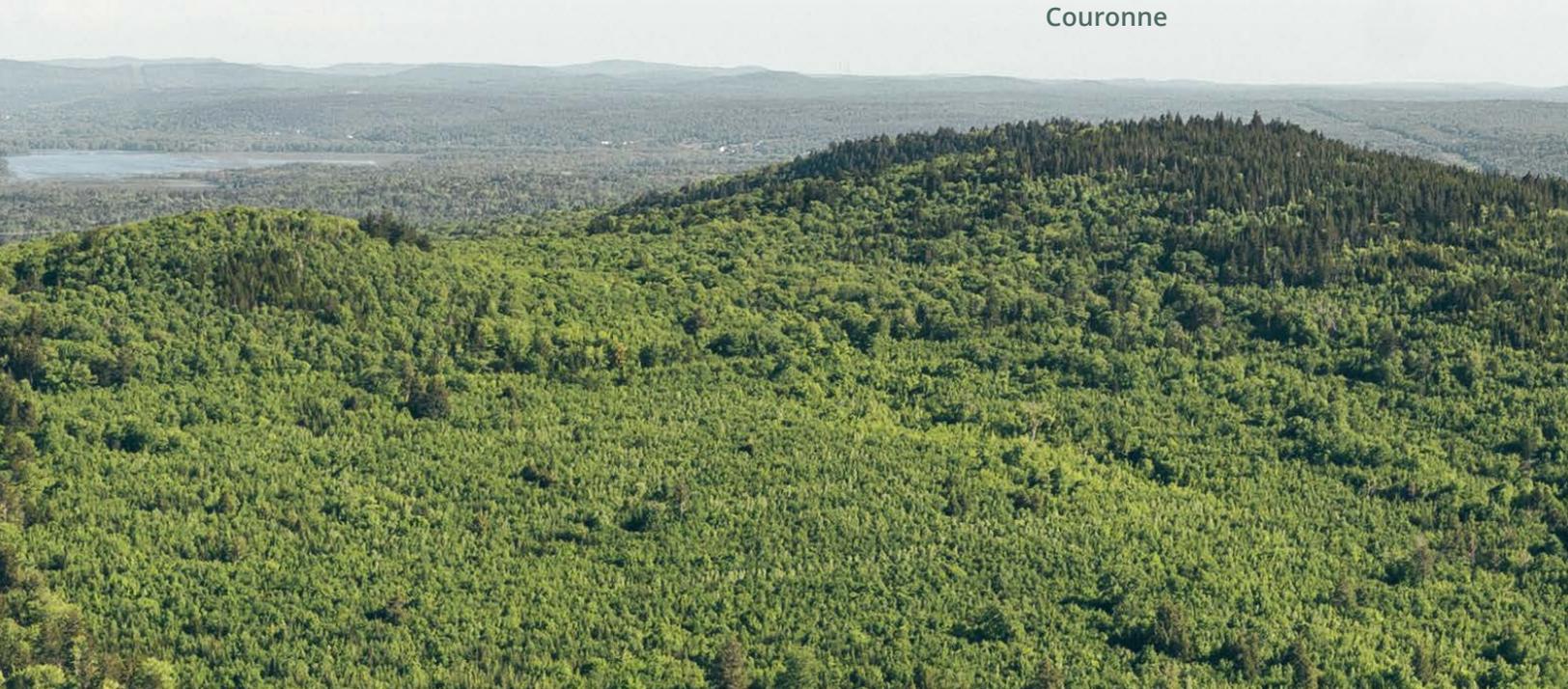
types d'écosystèmes et d'habitats forestiers anciens

Cartographie de  
**600**

aires d'hivernage de cerfs sur les terres de la Couronne

**PLUS DE 900**

habitats spécifiques à un site ont été identifiés et protégés contre les activités sur les terres de la Couronne





## Social

### CHEF DE FILE RECONNU

au Canada en matière de prévention des feux de forêt

### EN MOYENNE, 43 000

heures-personnes sont consacrées chaque année à la lutte contre les incendies

### LEADER MONDIAL

dans le domaine des SIG et des systèmes de modélisation des propriétés forestières

### NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

dans l'imagerie satellite

### DONNÉES SIG DE LOGICIEL OUVERT

accessibles au public

### 75%

des Néo-Brunswickois ont profité d'activités récréatives en plein air

### PLUS DE 50 000

kilomètres de routes d'accès et de sentiers sur les terres publiques

### 215 000

résidents détiennent une carte Plein air du N.-B. pour la chasse et la pêche

### SIX NÉO-BRUNSWICKOIS SUR 10

ont choisi leur lieu de résidence en partie en fonction de l'accès à la nature

### 250

forestiers professionnels agréés au Nouveau Brunswick

### 500 000 \$

de financement annuel offerts aux organisations de consultation autochtones pour le renforcement des capacités dans le domaine de la foresterie

## Économie

### 1 MILLIARD D'ARBRES

plantés sur les terres publiques au cours des quarante dernières années et plus

### 3<sup>E</sup> PLUS

important producteur mondial de sirop d'érable

### RÉCOLTE D'ENVIRON

### 1,5 %

de la forêt par année

### FORESTERIE

- **NUMÉRO 1** au Canada pour le PIB par habitant des produits forestiers (50 % de plus qu'en Colombie-Britannique)
- **900** entreprises directement actives dans le secteur forestier
- **45** scieries alimentent les économies rurales
- **PRINCIPAL EMPLOYEUR** soutenant plus de 24 000 emplois équivalents temps plein
- **2,8 MILLIARDS DE DOLLARS** d'exportations annuelles
- Contribution à l'économie provinciale de plus de **1,5 MILLIARD DE DOLLARS** par année

### 100

pourvoires

### 3 000

guides agréés



# Introduction

## PRINCIPES D'INTENDANCE ET DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Nous croyons que les forêts du Nouveau-Brunswick sont destinées à nous tous. Pendant des siècles, les forêts ont été la force motrice de notre prospérité sociale, économique et environnementale. Elles constituent le bien naturel renouvelable le plus précieux du Nouveau Brunswick, n'ayant aucun équivalent dans le monde. Appelée la « forêt acadienne », le Nouveau Brunswick est un endroit où les espèces de feuillus à feuilles caduques au sud se sont mêlées aux espèces de conifères de la forêt boréale pour former une écologie unique qui continue d'être façonnée par notre climat, notre faune et notre flore, la géologie et les sols sous-jacents, ainsi que par les personnes qui profitent de son abondance.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est l'intendant de plus de 30 000 kilomètres carrés de forêts, dont la gestion s'effectue de manière durable au profit de tous les gens du Nouveau-Brunswick sous la direction du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Ce document présente la vision du gouvernement pour les forêts de la Couronne du Nouveau-Brunswick, exprimée par une série de buts et d'objectifs à long terme qui s'inscrivent dans quatre grands thèmes stratégiques.

1. S'engager envers les communautés des Premières Nations
2. Assurer l'intendance environnementale
3. Soutenir un secteur forestier dynamique
4. S'engager envers la société

### Énoncé de vision

Les forêts publiques du Nouveau-Brunswick sont un endroit où les espèces sauvages peuvent prospérer, un lieu d'importance culturelle, un milieu permettant aux gens de profiter de la nature et un facteur de croissance économique – aujourd'hui et pour les générations à venir.

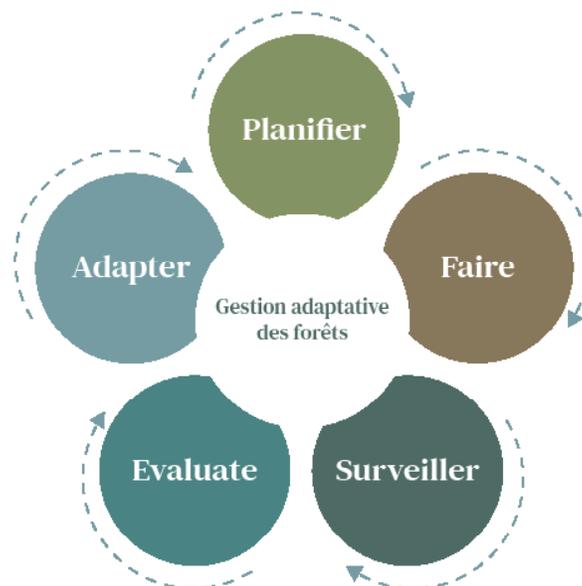


## Nos principes de gestion durable des forêts

PRINCIPLE	DEFINITION
INTENDANCE	Nous sommes les intendants de la forêt et nous avons la responsabilité de transmettre cette forêt aux générations futures dans un état qui leur apporte une valeur économique, écologique, culturelle et sociétale supérieure à celle d'aujourd'hui.
AMBITION	Nous pouvons en faire plus en trouvant des moyens novateurs d'améliorer simultanément les résultats en matière de conservation et les intérêts de la société visant à prospérer grâce à un secteur forestier concurrentiel et en pleine croissance. L'un ne doit pas se faire au détriment de l'autre.
CONNAISSANCES	La science constitue la base de l'intendance. Nous utilisons la meilleure technologie disponible, appliquons les principes de la recherche forestière et assurons une prestation avec professionnalisme.
ADAPTATION	Les forêts et les industries connexes sont extrêmement complexes et subissent des changements rapides dus aux tendances économiques, climatiques et sociétales mondiales. Cet environnement changeant signifie que nous surveillons, apprenons et adaptons nos méthodes de gestion au fil du temps.

## Gestion adaptative des forêts

Le Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie applique le concept de gestion adaptative pour une amélioration continue, en intégrant de nouvelles perspectives dans la stratégie tous les cinq ans, et adapte les buts et les objectifs en conséquence. Fournir un lien vers le rapport sur l'état des forêts.





# Des améliorations pour de meilleurs résultats

## UNE SÉRIE DE PREMIÈRES DANS LA GESTION FORESTIÈRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notre volonté d'adopter une approche plus équilibrée s'est traduite par de nombreuses « premières » dans le secteur forestier et par plusieurs améliorations majeures par rapport à la stratégie déployée depuis 2014. Ces améliorations garantiront une forêt plus saine, une meilleure prise en compte des différents points de vue et de meilleurs résultats pour les Néo-Brunswickois. Pour améliorer la gestion durable des forêts, nous avons pris les mesures suivantes :

### Utiliser la technologie avancée pour la précision des inventaires

- Nous avons utilisé des estimations d'inventaires à haute résolution élaborées à partir de la technologie de télédétection LiDAR, qui fournit une vue beaucoup plus claire de la forêt pour orienter les décisions en matière de conservation, d'approvisionnement en bois et de foresterie à usages multiples. En médecine, l'équivalent serait de passer de la radiographie de base à l'imagerie par résonance magnétique (IRM) avancée.

### Accorder plus d'importance à la biodiversité

- Nous avons accordé la priorité à la biodiversité et réalisé des gains historiques grâce à l'initiative du Patrimoine naturel, qui a permis de protéger légalement 10 % des terres et des sources d'eau douce de la province. Les scientifiques, les Premières Nations, les organisations de protection de la nature, l'industrie forestière et la population ont apporté une contribution directe d'une ampleur sans précédent.

### Tenir compte des changements climatiques

- Nous avons officiellement intégré des informations sur les risques climatiques dans la définition d'une stratégie à long terme et dans la gestion d'infrastructures publiques résilientes.

### Améliorer la protection de la biodiversité

- Nous avons établi des objectifs visant à laisser un couvert forestier plus intact dans de nombreuses zones exploitées, y compris des mesures de protection pour les grands arbres et les arbres rares difficiles à trouver dans le paysage.
- Nous avons établi un objectif visant à limiter les quantités cumulées de récolte dans les bassins versants forestiers.



- Nous avons mis sur pied le Comité sur la situation des espèces en péril en application de la *Loi sur les espèces en péril*. Le Comité examine l'état de conservation des espèces en péril au fil du temps et présente des évaluations indépendantes et transparentes fondées à la fois sur les données scientifiques disponibles et sur les connaissances autochtones.

## Accélérer les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

- Nous avons mené une vaste consultation auprès des communautés des Premières Nations, qui a débouché sur des objectifs spécifiques visant à protéger les droits des Autochtones et les droits issus des traités en matière de gestion forestière, ainsi qu'à des engagements destinés à soutenir le renforcement des capacités.
- Nous avons créé une table de consultation des ministres et des chefs sur la foresterie qui fournira des conseils et des perspectives autochtones, tout en supervisant les travaux du nouveau groupe de travail sur la foresterie composé de représentants du gouvernement provincial et des Premières Nations.

## Soutenir la production de sirop d'érable

- Nous avons publié une stratégie novatrice en matière de ressources de l'érable qui utilise la technologie pour intégrer efficacement l'approvisionnement en bois et la conservation

et pour augmenter de manière considérable la production de sirop d'érable.

- Nous avons intégré les intérêts des producteurs de sirop d'érable directement dans les buts et objectifs de la gestion des forêts de la Couronne.

## Faire progresser les objectifs des propriétaires de boisés privés

- Nous avons créé le Fonds pour la durabilité des terrains boisés privés afin de favoriser l'amélioration des services et les investissements sylvicoles dans les boisés privés pour soutenir les buts et objectifs uniques des propriétaires de boisés.
- Nous avons travaillé en collaboration avec des offices de commercialisation pour mieux comprendre l'approvisionnement en bois à long terme des terres privées ainsi que les services de gestion et de commercialisation nécessaires pour assurer la réussite des propriétaires de terres boisées privées.

## Améliorer la responsabilité et la transparence

- Nous avons élaboré un cadre de travail pour un conseil consultatif ministériel composé de Néo-Brunswickois souhaitant y participer. Ce conseil consultatif sera soutenu par des comités d'intervenants et d'experts en la matière.



# Buts et objectifs

## FAITS SAILLANTS DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS STRATÉGIQUES POUR DES FORÊTS SAINES, RÉSILIENTES ET DURABLES

La gestion des forêts de la Couronne au Nouveau-Brunswick est conçue autour d'une approche axée sur les résultats et d'une gestion adaptative fondée sur la science. Selon une perspective de 2580 ans et diverses dimensions environnementales, sociales et économiques, le gouvernement fixe des buts et des objectifs précis pour les forêts de la Couronne. Par conséquent, conformément à la loi, les titulaires de permis de coupe de la Couronne élaborent des plans de gestion qui répondent aux ces buts et aux objectifs fixés par le gouvernement. Ces plans sont renouvelés tous les cinq ans.

Bien que cette stratégie contienne de nombreuses actions/mesures détaillées, qui sont établies dans les buts et objectifs, ainsi que et dans les accords de gestion forestière conclus avec les titulaires de permis, les points saillants des principaux changements stratégiques introduits par le gouvernement qui sont proposés pour obtenir des atteindre l'objectif de forêts saines, résilientes et durables qui sont présentés en évidence ci-dessous.

### Conservation

Cette stratégie fait passer la superficie des terres publiques mises en réserve pour la conservation de 23 % à 30 % de la forêt de la Couronne, ce qui représente une augmentation de 210 000 hectares. Cela permet d'améliorer les zones tampons des cours d'eau, les aires d'hivernage des cerfs et la conservation d'habitats forestiers anciens de meilleure qualité. Nous établissons ensuite un nouvel objectif en matière de zones protégées pour la province et nous nous engageons dans une stratégie renouvelée en matière de biodiversité.

### Protection des sources d'eau

Cette stratégie a renforcé la prise en compte du débit et de la qualité de l'eau, notamment en mettant l'accent sur les grandes zones tampons et les apports d'eau froide dans la conception des zones protégées du Patrimoine naturel. Pour améliorer les résultats futurs, le Ministère s'est associé à l'Institut canadien des rivières dans le cadre d'une étude quinquennale visant à mieux comprendre la résilience des bassins versants de la province et à améliorer la gestion des ressources hydriques dans la forêt. Le Ministère a également établi un partenariat avec le laboratoire des sols forestiers et de la qualité de l'environnement de l'UNB/Université du Nouveau

Brunswick pour la cartographie des zones humides afin d'améliorer la planification des routes, de l'exploitation et de la sylviculture.

### Approvisionnement en bois

#### BOIS DE RÉSINEUX

Cette stratégie introduit un changement important dans l'exploitation en déplaçant la majorité de l'exploitation vers des endroits où des investissements sylvicoles ont été réalisés par le passé. La gestion de la densité dans les peuplements résineux au cours des quarante dernières années permettra d'augmenter la récolte durable à long terme de résineux dans les années à venir et, puisque les volumes sont plus élevés dans ces zones, cette récolte ne nécessitera pas une plus grande superficie de récolte.

#### BOIS DE FEUILLUS

Au cours des vingt dernières années, le bois de feuillus a été récolté à un rythme supérieur à l'approvisionnement durable à long terme. La présente stratégie corrige cette situation en ramenant la récolte de bois de feuillus à des niveaux durables à long terme. L'exploitation des peuplements mixtes de la forêt acadienne sera modifiée afin de laisser davantage de couvert forestier résiduel et d'arbres à valeur de conservation dans le but de régénérer



naturellement une diversité de semis résistants au climat. Les forêts naturelles et non gérées ne seront pas ciblées pour la plantation d'arbres après la récolte. Au cours des prochaines années, l'accent sera mis sur la collaboration avec l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques afin d'améliorer les résultats de la régénération des feuillus, notamment l'érable à sucre et le bouleau jaune.

## Silviculture

La province accélérera encore les investissements dans la sylviculture de la Couronne. Les plantations se feront plus nombreuses après la récolte des peuplements traités dans le cadre des programmes de sylviculture des années 1980 et 1990, renouvelant ainsi le cycle. Des produits de pépinière soigneusement sélectionnés seront utilisés pour la plantation sur ces sites. Ces produits de pépinière présenteront également des caractéristiques bien adaptées aux futurs modèles climatiques prévus du Nouveau-Brunswick, menant à une forêt future beaucoup plus résiliente et productive. Les semis produits dans des pépinières modernes à partir du meilleur matériel génétique sauvage et de plusieurs générations de programmes de sélection contrôlés permettront de créer une forêt future productive et résistante aux stress ainsi qu'aux insectes et animaux nuisibles liés au climat. Nous planterons un mélange d'épinettes blanches, noires et rouges, ainsi que de plus petites quantités de pins blancs, rouges et gris. Ces semis pousseront sur des sites qui pourraient soutenir la croissance de résineux, dont le sapin baumier : un arbre important au passé glorieux. Malheureusement, on s'attend à ce que les changements climatiques aient une incidence considérable sur le sapin baumier, surtout dans le sud du Nouveau-Brunswick, les forestiers constatant déjà aujourd'hui un déclin prématuré. Au cours des prochaines années, la plantation cessera dans les forêts naturellement mixtes et n'aura lieu qu'à des endroits où des investissements sylvicoles ont été réalisés dans le passé. Le ministre a demandé aux professionnels de la foresterie du ministère de répondre aux besoins accrus en matière de plantation sans augmenter l'utilisation d'herbicides.

## Utilisation diversifiée

La nouvelle stratégie pour le sirop d'érable a permis de cerner jusqu'à 5 000 hectares de terres supplémentaires pouvant être louées aux érablières. Cela renforcera notre industrie du sirop d'érable, qui est la troisième plus importante au monde. De meilleures possibilités agroalimentaires ont été mises en place, notamment de nouveaux contrats de location de terres pour la culture de bleuets avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. On étudie également la production de biomasse dans le cadre d'un nouveau partenariat avec FPInnovations. Il existe maintenant des outils permettant d'estimer avec précision la disponibilité et la faisabilité de la biomasse dans les différentes régions de la province. Au cours des trois dernières années, nous avons inspecté plus de 2 800 ponceaux et ponts sur les terres publiques pour veiller à ce que la population et les représentants de l'industrie aient un accès sûr et fiable aux forêts de la Couronne. Cela permettra de minimiser l'impact sur l'environnement des traversées de cours d'eau qui nécessitent des réparations. Nous continuerons à surveiller les ponceaux et les ponts sur les terres de la Couronne.

## Redevances sur le bois

Un nouveau système, mieux adapté, a été introduit. Ce système combine une valeur de base qui représente la valeur que les propriétaires de terrains boisés obtiennent pour leur bois, avec un ajustement mensuel à la hausse fondé sur la performance des produits de base. Cette mesure est unique en ce sens qu'elle utilise une partie des redevances sur le bois de la Couronne pour améliorer la gestion des forêts privées en déposant les redevances accrues dans le Fonds pour la durabilité des terrains boisés privés. Les travaux se poursuivront avec les offices de commercialisation afin de renforcer le soutien et la coopération avec les propriétaires de terrains boisés.

# Quatre thèmes stratégiques

Les quatre thèmes ainsi que les buts et objectifs énumérés ci-dessous constituent le fondement de la présente stratégie forestière. La stratégie sera mise en œuvre dans le respect de 42 objectifs qui seront au cœur du travail quotidien effectué par le ministère et les compagnies forestières qui mettent en œuvre la stratégie. Cette manière de procéder permet de s'assurer que les objectifs sont atteints et de cerner les domaines d'amélioration continue. Le ministère et l'industrie commenceront immédiatement à trouver des moyens d'améliorer les objectifs et les résultats de la prochaine stratégie quinquennale.





# S'engager envers les communautés des Premières Nations

## OBJECTIF 1

### Engagement et responsabilité en matière de consultation et de respect des droits établis et confirmés des Premières Nations au titre de l'article 35.

Il est important pour nous de protéger les droits ancestraux et issus de traités et de promouvoir les appels à l'action. Cette stratégie a été élaborée à la suite d'une vaste consultation, et elle comprend plusieurs investissements et activités visant à renforcer la réconciliation, à respecter les droits des peuples autochtones à exploiter les ressources naturelles pour assurer leur bien-être culturel, social, sanitaire et spirituel, et à s'engager de manière significative et continue auprès des peuples autochtones.

#### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

- 1.1 Travailler en collaboration avec les peuples autochtones pour améliorer leur accès à des terres publiques protégées et appropriées pour l'exercice de leurs droits territoriaux au titre de l'article 35 et pour confirmer expressément ces droits dans la loi.
- 1.2 Les titulaires de permis consulteront les communautés des Premières Nations concernant la planification opérationnelle pluriannuelle.
- 1.3 Les opérations forestières qui perturbent les sols minéraux devront éviter, atténuer ou contrôler les répercussions sur les ressources archéologiques.
- 1.4 La forêt est une source d'aliments, de médicaments et de matériaux traditionnels qui proviennent des activités de chasse, de piégeage, de pêche et de cueillette selon les lois et les coutumes autochtones. Les peuples autochtones auront accès à des zones appropriées pour exercer leurs droits territoriaux au titre de l'article 35.





# Assurer l'intendance environnementale

## OBJECTIF 2

**Les forêts publiques du Nouveau-Brunswick resteront saines et résilientes, et elles accueilleront les espèces de flore et de faune que nous connaissons aujourd'hui, celles que nous n'avons pas encore découvertes et celles qui pourraient se naturaliser à l'avenir.**

À l'heure actuelle, les experts indiquent que près de 30 000 espèces vivent dans les forêts du Nouveau-Brunswick. Des dizaines d'animaux, dont l'ours, l'orignal, le cerf, les oiseaux, les reptiles, les poissons et les petits animaux dépendent de nos forêts pour compléter leur cycle de vie. En même temps, les forêts anciennes n'ont jamais été aussi limitées, rendant l'identification, l'entretien et la gestion des habitats forestiers anciens essentiels encore plus importants. Cet objectif établit de nombreuses mesures visant à protéger, à préserver et à augmenter les espèces qui vivent au Nouveau-Brunswick.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

- 2.1 Toute la diversité des écosystèmes indigènes sera représentée dans un réseau de zones protégées en permanence où les processus naturels pourront se dérouler avec un minimum d'influence humaine. Ce réseau protège les habitats de la biodiversité, rend notre paysage plus résilient aux changements climatiques et crée des milieux qui rapprochent les gens de la nature.
- 2.2 Des parcelles fonctionnelles de forêt âgée seront conservées dans chaque écorégion des 20 types de communautés reconnaissables. Dans chaque écorégion, les seuils visent à maintenir au moins 12 % des classes d'âge.
- 2.3 Les populations des 161 espèces de vertébrés indigènes qui dépendent de la forêt seront maintenues. Pour les 53 espèces de vertébrés qui dépendent des forêts anciennes, des parcelles fonctionnelles d'habitats forestiers anciens seront maintenues pour soutenir des populations viables dans leur répartition naturelle sur les terres de la Couronne.
- 2.4 L'habitat permettant de soutenir les troupeaux de cerfs de Virginie pendant les hivers rigoureux et modérés sera maintenu dans les zones traditionnelles d'hivernage des cerfs sur les terres de la Couronne. La forêt immédiatement adjacente à ces zones sera gérée de manière à offrir des possibilités de brouter l'hiver pour les cerfs dans des conditions hivernales modérées.



2.5	Les activités de gestion forestière seront planifiées, mises en œuvre et adaptées de manière à atténuer les menaces qui pèsent sur le rétablissement des espèces en péril réglementées par les autorités provinciales et fédérales et sur leurs habitats.
2.6	Les arbres patrimoniaux vivants seront identifiés et exclus de la récolte pendant les opérations forestières lorsque leur taille exceptionnelle, leur âge ou leurs caractéristiques peu communes en font des éléments précieux de la biodiversité.
2.7	La connectivité et la résilience naturelle aux changements climatiques seront renforcées dans le paysage de la forêt d'exploitation par le maintien, lors de la récolte, d'arbres individuels et groupés qui reflètent la composition et la complexité du couvert forestier naturel du site. Ces microhabitats favorisent la régénération naturelle, la continuité écologique, le déplacement et la dispersion des espèces dans le paysage forestier.
2.8	Les activités de gestion forestière ne compromettent pas les fonctions écologiques des habitats spécifiques au site (y compris les sites de plantes rares, les tanières d'ours, les sites de nidification des rapaces, les sites de nidification et de repos des oiseaux coloniaux et des chauves-souris, les dépôts salins, etc.).



## OBJECTIF 3

L'intégrité des cours d'eau et des terres humides sera maintenue afin de préserver les propriétés et les fonctions physiques, chimiques et biologiques de ces systèmes dans leur état naturel.

L'eau est souvent tenue comme acquise, alors qu'elle est l'élément vital dont nous avons tous besoin. Les sources d'eau souterraine potable sont présentes dans la majeure partie de la province. Nos quelque 60 000 kilomètres de rivières et de ruisseaux, ainsi que nos 2 500 lacs et étangs, constituant un terrain extrêmement fertile, abritent une grande diversité de vie, notamment des poissons, des reptiles, des amphibiens, des oiseaux aquatiques, des gibiers d'eau, des invertébrés aquatiques et des plantes sensibles. Cet objectif présente de nouvelles mesures de protection des bassins versants lors des activités forestières, notamment pendant la récolte, la construction de routes et la sylviculture, afin de veiller à ce qu'elles soient soigneusement contrôlées lorsqu'elles se déroulent à proximité d'un plan d'eau.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

3.1	Les zones humides et les cours d'eau seront protégés par l'utilisation de zones tampons. Les zones tampons seront aménagées de manière à assurer un microclimat adéquat, à fournir des matières organiques, à maintenir l'habitat aquatique et à agir comme filtres de sédiments.
3.2	Les champs de captage et les cours d'eau dans les bassins versants désignés seront protégés par des zones tampons appropriées dont la gestion permettra de réduire au minimum les effets physiques que les activités de gestion forestière pourraient avoir sur la qualité de l'eau.
3.3	La construction et l'entretien des routes forestières réduiront au minimum les répercussions physiques sur les cours d'eau et les zones humides grâce à une planification efficace, à un entretien adéquat et à des traversées bien conçues et aménagées.
3.4	La forêt aura pour fonction de modérer l'écoulement de l'eau dans l'ensemble du paysage, ce qui permettra de minimiser l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes.





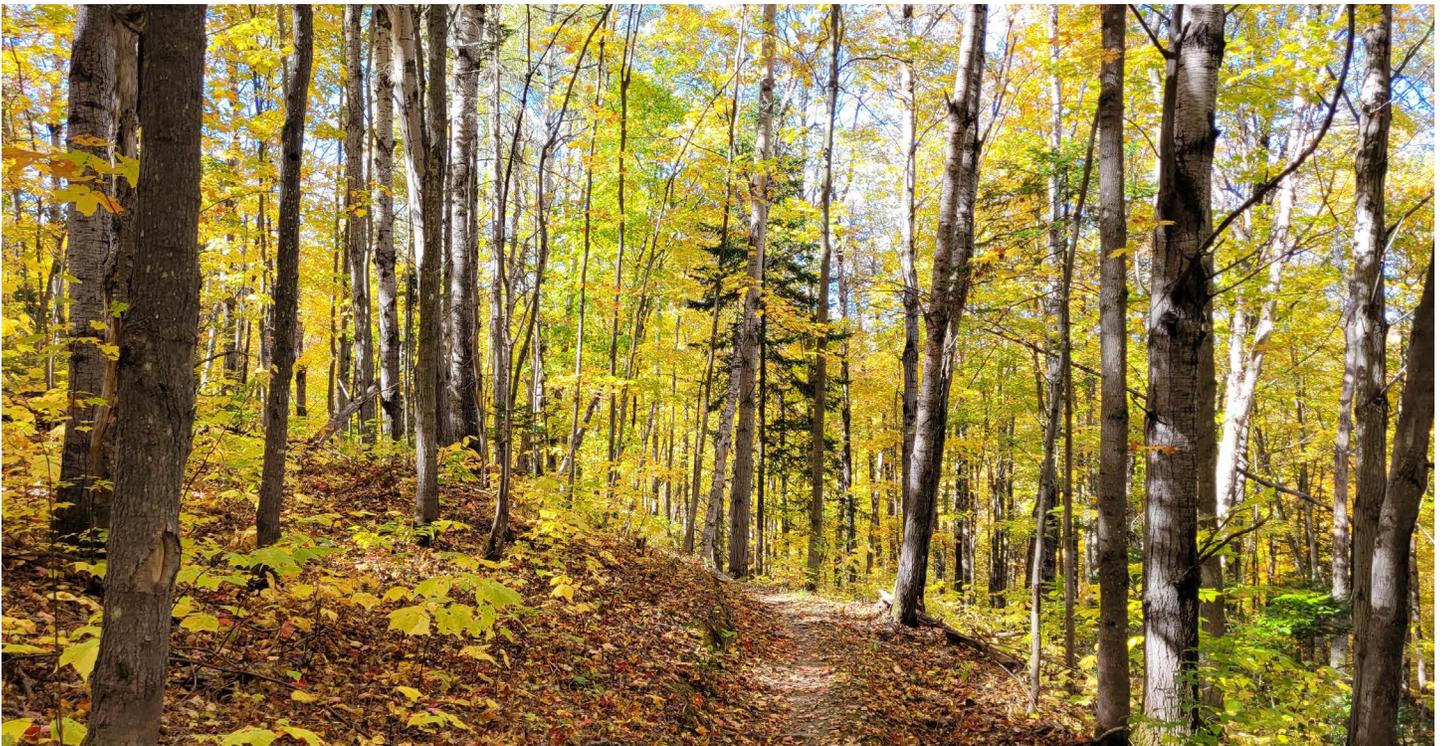
## OBJECTIF 4

Les opérations de récolte et de sylviculture sur les terres de la Couronne verront à préserver la fonction, les processus et la santé du sol en minimisant les perturbations et la contamination.

Avec l'eau et le soleil, les sols sains contiennent les ingrédients essentiels pour des forêts hautement productives. Ces sols font partie d'une écologie riche, contenant une vie microbienne et fongique bénéfique qui aide les arbres et les plantes à pousser. Ces objectifs assurent la gestion soigneuse des opérations forestières afin de préserver et d'améliorer les sols et leurs fonctions, tout en évitant les répercussions négatives sur l'environnement.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

- 4.1 Les opérations forestières réduiront au minimum l'orniérage et l'érosion grâce à une planification minutieuse, à des pratiques de gestion exemplaires et à des mesures correctives efficaces, le cas échéant.
- 4.2 La contamination de l'environnement causée par le déplacement de matières dangereuses (carburants, huiles, pesticides, etc.) sera minimisée. Des mesures pour nettoyer et/ou atténuer de manière efficace toute contamination pouvant se produire seront prises lors des opérations et un rapport sera préparé, le cas échéant.
- 4.3 La perte nette à long terme de zones forestières productives découlant de la gestion forestière sera minimisée.





# Soutenir un secteur forestier dynamique

## OBJECTIF 5

**Les forêts de la Couronne fourniront de façon durable du bois au secteur forestier du Nouveau-Brunswick. Les activités de récolte et de sylviculture seront planifiées de manière à optimiser la valeur économique potentielle des terres publiques.**

Le Nouveau-Brunswick produit du bois de haute qualité, et la province est prête à tirer profit d'une longue histoire d'investissements sylvicoles sur les terres publiques. Nous visons à être le territoire chef de file du nord-est de l'Amérique du Nord en ce qui concerne la production de produits du bois, la qualité et la valeur ajoutée pour nos citoyens et citoyennes. Les travailleurs forestiers de la province ont utilisé des scies pour coupe d'éclaircie sur des centaines de milliers d'hectares afin de gérer la densité des peuplements qui se régénèrent naturellement dans le but d'améliorer leur croissance. De plus, nous avons planté plus d'un milliard de semis d'épinette et de pin sur des terres publiques, qui ont été soigneusement sélectionnés pour leurs caractéristiques génétiques et leur croissance supérieure. Alors que la plantation est un élément important de notre approche globale de reboisement, nous avons comme objectif de faire en sorte que la majeure partie de la zone récoltée chaque année se régénère en produisant un mélange diversifié d'espèces d'arbres souhaitables.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

5.1	Les activités de gestion forestière amélioreront la croissance et la récolte d'épinettes, de sapins et de pins gris.
5.2	Les activités de gestion forestière assureront un approvisionnement à long terme en bois de sciage d'épinette, de sapin et de pin gris.
5.3	Les activités de gestion forestière assureront un approvisionnement à long terme en produits à base de feuillus.
5.4	Dans les zones où l'érable à sucre, le bouleau jaune, l'érable rouge, le pin blanc, l'épinette rouge ou le thuya occidental sont dominants, les activités forestières se concentreront sur la promotion d'un approvisionnement en bois de qualité en utilisant des régimes sylvicoles soigneusement conçus et exécutés.
5.5	Si les possibilités se présentent, les opérations de récolte et de sylviculture favoriseront la régénération et la croissance des épinettes et des érables afin d'améliorer la résilience climatique et la valeur de la future forêt.



- 5.6 Les forêts dominées par les érables seront gérées de manière à offrir un potentiel futur dans les secteurs du bois de sciage et des érablières.
- 5.7 Les régimes sylvicoles et leurs traitements respectifs seront gérés de manière à favoriser une augmentation maximale de l'approvisionnement durable du bois à court et à long terme. Les pratiques forestières intensives (c'est-à-dire la préparation mécanique du terrain, le contrôle chimique de la végétation, etc.) feront l'objet d'un zonage géographique qui permettra de savoir avec certitude où ce régime sera appliqué.
- 5.8 Les opérations de récolte et de sylviculture sur les terres de la Couronne seront gérées à l'aide de régimes au niveau du site qui tiennent compte du type de forêt, des caractéristiques environnementales, des utilisations des terres avoisinantes, de la politique connexe et du cadre législatif dans le contexte des objectifs de gestion forestière.
- 5.9 Les activités de gestion collective des forêts publiques augmenteront la valeur financière de l'inventaire des forêts de la Couronne.



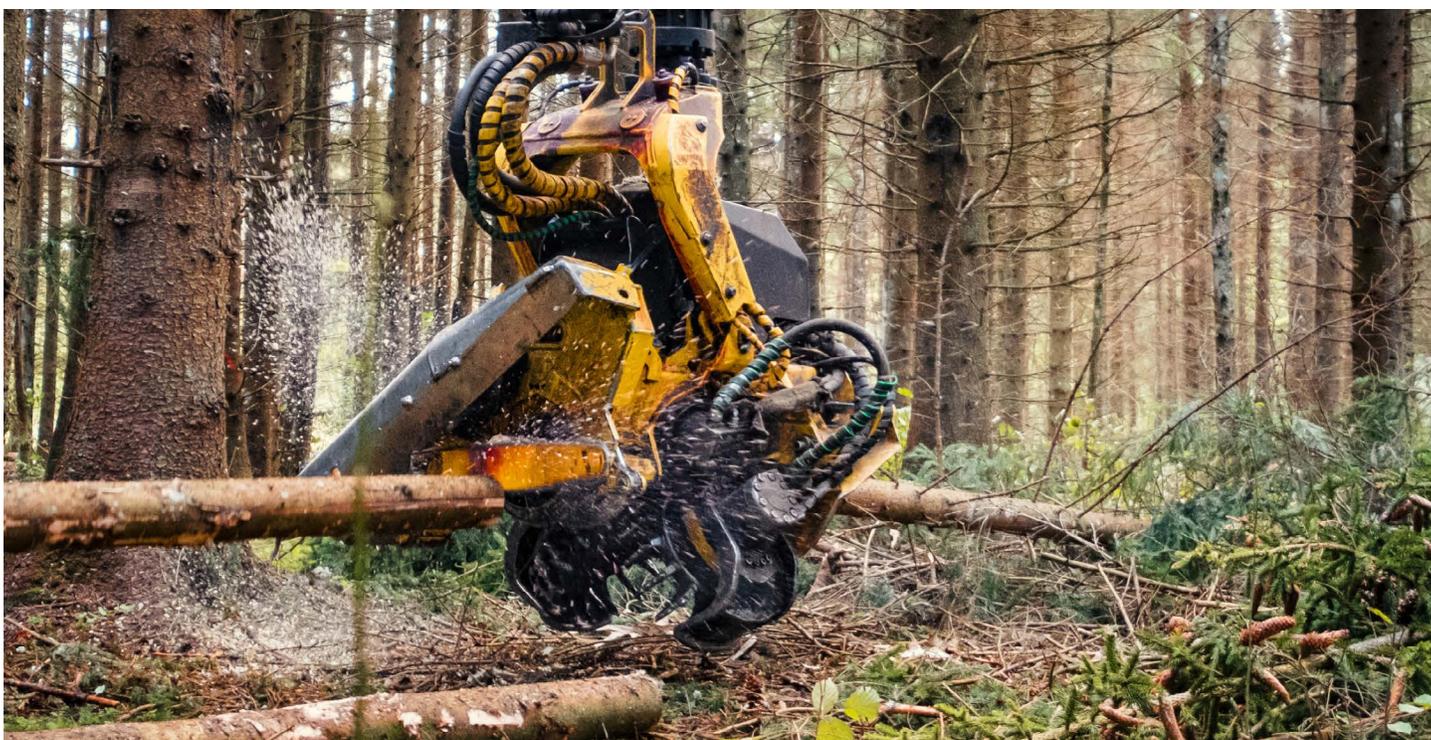
## OBJECTIF 6

Les arbres récoltés dans les forêts de la Couronne seront utilisés de manière à maximiser les bénéfices pour la population du Nouveau-Brunswick.

Le secteur forestier du Nouveau-Brunswick comprend plus de 900 entreprises œuvrant dans les secteurs de la planification, de la récolte, du transport, de la transformation et de la fabrication de produits de bois, ainsi que dans le secteur du renouvellement de la forêt. Cette bioéconomie hautement intégrée est très différente de l'économie historique basée sur l'exploitation forestière et la construction navale qui a façonné notre province à ses débuts. Aujourd'hui, les technologies, les infrastructures, l'amélioration continue et le commerce optimisent les chaînes de valeur, ce qui permet au secteur d'être concurrentiel à l'échelle mondiale. En 2022, le secteur a exporté l'équivalent de 2,8 milliards de dollars de fibres, de composants de fabrication et de produits finis de qualité élevée vers l'Amérique du Nord et le reste du monde.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

- |     |   |
|-----|---|
| 6.1 | La récolte du bois de la Couronne sera conforme aux niveaux de récolte durables et aux volumes alloués aux usines du Nouveau-Brunswick.   |
| 6.2 | Tous les arbres commercialisables de la Couronne qui sont récoltés seront transformés en produits forestiers primaires qui contribuent à l'économie du Nouveau-Brunswick. La valeur économique (redevance sur le bois) pour le gouvernement sera maximisée. |
| 6.3 | Les titulaires de permis et de sous-permis auront les mêmes occasions d'exploiter et de maintenir des opérations forestières ainsi que des installations d'usines concurrentielles dans les forêts de la Couronne.  |





# Commitments to society

## OBJECTIF 7

**La forêt publique permet aux résidents de chasser, de pêcher, de cueillir ou de récolter des aliments sauvages, comme les baies et les crosses de fougères, et de profiter de la nature. Les forêts de la Couronne seront accessibles pour diverses activités récréatives et par divers moyens de transport.**

De nombreux Néo-Brunswickois apprécient le temps qu'ils passent dans la nature. Des activités telles que la chasse, la pêche récréative, le canotage et le piégeage font partie du patrimoine de cette province. La randonnée, l'observation des oiseaux, le VTT, la motoneige, le camping et le vélo de montagne gagnent en popularité chaque année. Lors d'un vaste sondage mené auprès des Néo-Brunswickois, 75 % des personnes interrogées ont déclaré avoir participé à au moins une activité axée sur la nature au cours de l'année précédente et six personnes sur dix ont choisi leur lieu de résidence en partie en raison de l'accès à la nature. Pour ces amateurs de plein air, la forêt publique sera ouverte et accessible.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

- 7.1 En plus de l'utilisation principale pour la gestion des ressources, les routes désignées serviront à permettre d'avoir accès aux terres de la Couronne à des fins récréatives et non commerciales.
- 7.2 Les activités de gestion forestière maintiendront la qualité esthétique, l'expérience de l'utilisateur et l'intégrité le long des concessions de pêche récréatives de la Couronne, des rivières du patrimoine canadien et d'autres caractéristiques d'utilisation récréative de haut niveau grâce à des zones de gestion spéciales.
- 7.3 Les opérations forestières tiendront compte des sentiers de randonnée, de vélo de montagne, de ski, de VTT, de motoneige et d'autres sentiers réservés aux véhicules motorisés ou non motorisés situés à proximité. Les titulaires de permis travailleront en collaboration avec les organisations qui gèrent les sentiers afin de minimiser les perturbations potentielles pour les utilisateurs.



## OBJECTIF 8

**Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, les intervenants et les membres de la population auront accès à des informations importantes concernant la gestion des forêts publiques.**

Cette stratégie renforce la nécessité de permettre à la population d'avoir accès aux informations relatives à la durabilité des ressources et respecte l'engagement du gouvernement à faire preuve de transparence en ce qui concerne l'utilisation et la gestion des forêts de la Couronne.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

8.1	Un plan de gestion forestière sur 25 ans (qui contient des prévisions sur 80 ans) sera préparé pour montrer comment les activités de gestion forestière actuelles et prévues permettent d'atteindre les objectifs stratégiques du gouvernement. Le plan de gestion forestière comportera une cartographie de l'exploitation sur 10 ans et n'aura pas plus de cinq ans.
8.2	Un plan d'exploitation annuel sera établi pour indiquer l'emplacement approximatif des activités prévues de récolte, de sylviculture et de construction routière.
8.3	Une carte en ligne des activités de gestion forestière sera tenue à jour.
8.4	Un rapport annuel sera rédigé pour décrire en détail les activités d'exploitation menées sur les terres visées par les permis au cours de la saison précédente.





## OBJECTIF 9

**Chaque Néo-Brunswickois a la certitude que la forêt publique est gérée selon les normes les plus strictes.**

Le gouvernement provincial est le fiduciaire des forêts publiques du Nouveau-Brunswick. Nous nous efforcerons d'obtenir une reconnaissance mondiale dans le domaine de la foresterie durable grâce à notre engagement envers une gestion adaptative fondée sur la science. Nous serons animés d'une fierté à l'égard d'une forêt qui a soutenu la croissance de cette province pendant des siècles et nous ferons confiance à ceux qui sont chargés de sa gestion. L'objectif consiste à atteindre l'excellence dans le domaine de la foresterie.

### OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

9.1	Toutes les activités de gestion forestière se déroulant sur des terres publiques seront menées sous la supervision d'un forestier professionnel agréé, en utilisant les meilleurs renseignements disponibles sur les ressources et les technologies de pointe, tout en tenant compte de l'évolution du climat dans la prise de décisions.
9.2	Tous les titulaires de permis seront certifiés par une tierce partie et devront respecter une culture d'excellence en matière de performance, avec un engagement envers l'amélioration disciplinée et continue au moyen de méthodes de contrôle efficaces pour les titulaires de permis sous leur supervision.
9.3	Tous les titulaires de permis devront contribuer à l'amélioration de la gestion durable des forêts en participant à la recherche forestière afin que les forêts publiques soient un lieu d'étude de la sylviculture, de l'écologie, de l'utilisation du bois et de la gestion des valeurs multiples.
9.4	Le ministère tiendra compte des nouvelles informations crédibles qui offrent la possibilité d'adapter et d'améliorer la gestion durable des forêts sur les terres de la Couronne.





# Mesurer le succès et soutenir l'excellence

## MÉCANISMES ET OUTILS DE RESPONSABILITÉ ET DE CONTRÔLE

Il existe un certain nombre de mécanismes et d'outils permettant d'assurer une responsabilité soutenue, un contrôle et une transparence, ainsi qu'un engagement permanent avec les intervenants. Cette stratégie présente de nouveaux mécanismes.

### Ententes d'aménagement forestier

Les titulaires de permis de coupe de la Couronne travaillent conformément à des accords de gestion forestière et à leurs plans opérationnels connexes, qui sont conçus pour répondre aux objectifs de la stratégie forestière du gouvernement. Ces documents définissent les indicateurs de performance spécifiques et mesurables, notamment la protection de la qualité de l'eau et la conservation des habitats de la faune et de la flore. Ces accords sont révisés tous les cinq ans. Les entreprises forestières doivent également soumettre au ministère des rapports annuels détaillant leurs activités, notamment les niveaux d'exploitation, les efforts de régénération et le respect des règlements et des lignes directrices.

Dans le cadre de cet exercice, les accords de gestion forestière ont fait l'objet d'une révision considérable afin de s'assurer qu'ils respectaient la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* et qu'ils préservaient les droits et les pouvoirs de décision du ministre et du gouvernement. À l'avenir, l'industrie sera tenue d'exploiter ses activités dans le cadre de ces nouveaux accords de gestion forestière améliorée.

### Suivi des résultats opérationnels des terres de la Couronne

Pour s'assurer que les objectifs sont atteints, il faut un suivi cohérent et ciblé, ainsi qu'une collaboration entre le personnel du ministère et l'industrie. Les données sont recueillies et analysées afin d'établir les tendances

et les problèmes récurrents. Le personnel utilise une combinaison d'inspections sur place, de technologies de détection à distance et des séances d'engagement avec les intervenants pour contrôler les activités forestières sur les terres de la Couronne.

Cette approche axée sur les processus et l'engagement à l'égard d'une gestion adaptative au moyen de l'amélioration continue est un principe fondamental et une condition préalable au système des résultats opérationnels de la Couronne. L'engagement envers l'amélioration continue suivra un cycle de gestion adaptative du type « planifier - faire - vérifier - agir » qui permettra d'atteindre de manière plus constante les buts et objectifs, les résultats escomptés et une performance globale réussie.

### Rapport annuel sur l'état des forêts

Dans le cadre de cette stratégie, des rapports annuels sur l'état des forêts sont présentés afin d'expliquer les aspects techniques de la manière dont le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie gère les terres de la Couronne. Ces rapports présentent des renseignements de manière ouverte et transparente sur les aspects techniques de l'écosystème forestier et des systèmes utilisés pour assurer sa gestion, y compris les dernières données disponibles, les tendances historiques et les performances par rapport aux attentes. Un accès plus facile aux plans d'exploitation en ligne et aux rapports sur les opérations en cours vient enrichir ce rapport.



## Groupe consultatif ministériel

Cette stratégie présente un nouveau cadre pour un groupe consultatif ministériel qui fournira des informations et des recommandations au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sur la gestion des forêts de la Couronne. L'objectif consiste à avoir un groupe consultatif dirigé par des citoyens avec le soutien de sous-comités composés d'intervenants, d'experts et d'autres parties intéressées pour informer le groupe consultatif de toutes les possibilités et de tous les défis associés à la gestion des forêts de la Couronne.

## Comité sur la situation des espèces en péril

Un Comité sur la situation des espèces en péril, composé de scientifiques, a été créé afin d'évaluer l'état des espèces au Nouveau Brunswick et de déterminer les espèces qui nécessitent plus de protection. Il s'agit d'un filet de sécurité pour la conservation de la biodiversité si nos stratégies de conservation ne produisent pas les résultats escomptés.

## Table consultative des ministres et des chefs sur la foresterie

Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie établira une table des ministres pour les ministres des Affaires autochtones et des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ainsi que pour les chefs de chaque Première Nation, afin qu'ils se rencontrent tous les trimestres de l'année.





## Conclusion

### NOS FORÊTS SONT DESTINÉES À NOUS TOUS

Des progrès importants sont réalisés dans la gestion des forêts de la Couronne au Nouveau-Brunswick grâce à la conservation historique, aux plans d'exploitation stratégiques, aux objectifs de biodiversité, aux mesures de protection des espèces et à l'amélioration de l'accès pour tous.

Nos terres de la Couronne sont de véritables terres publiques qui soutiennent un large éventail d'intérêts, dont des activités culturelles, sociales, récréatives, environnementales et de développement économique. En tant que gouvernement, nous nous engageons à trouver un juste équilibre et à tenir les Néo-Brunswickois informés des mesures que nous prenons pour atteindre nos buts et objectifs. Grâce aux mesures que nous avons mises en place et à celles qui sont en cours, nous sommes convaincus que nous obtiendrons de meilleurs résultats.

Grâce à notre approche de gestion adaptative, nous continuerons à assurer le suivi, à nous engager ouvertement et à intégrer ce que nous apprenons. Nous reconnaissons que ce travail est un mélange complexe de défis et de possibilités, et nous visons l'amélioration continue en permanence.

Nous nous réjouissons de l'engagement de tous les Néo-Brunswickois. Nous avons fourni des ressources sur notre site Web et notre portail de données ouvertes, y compris notre rapport sur l'état des forêts, qui sera désormais une publication annuelle. Nous vous encourageons tous à vous informer sur la façon dont les forêts sont gérées au nom de tous les Néo-Brunswickois et pour les générations à venir.

**Nos forêts sont destinées à nous tous.**



# Références

Cette vision est le fruit d'une vaste consultation et des éléments suivants :

- *Plan d'action sur les changements climatiques 2022-2027 du GNB*
- *Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick 2018-2028 du GNB*
- *L'Initiative du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick*
- *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 et Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal*
- *Une vision commune pour les forêts au Canada : vers 2030 (Conseil canadien des ministres des forêts)*

---

POSEZ DES QUESTIONS ET FAITES DES  
SUGGESTIONS :

*forêts@gnb.ca*

TROUVEZ DES RESSOURCES :

*Foresterie et conservation (gnb.ca)*

*Données ouvertes des SIG (gnb.ca)*